

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du jeudi 17 octobre 2013 à 20h30**

**Convocation du 10 octobre 2013**

**Présents** : MM. JOSEPH. POTET. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN. JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. HEURTAULT. LETARTRE. Mme. BEHUE MM. DABILLY. BODEY. DURAND. MME PAIN. DAVID. M. EGASSE

**Absente** :

MME CHAZELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

<b>Nombre de Conseillers</b>	En exercice : 18	Présents : 17	Votants : 17
------------------------------	------------------	---------------	--------------

Ordre du Jour :

- 1. Bibliothèque de Sours : convention de partenariat avec le Conseil Général pour la gestion d'un service de lecture publique**
- 2. Compte rendu d'activités 2012 de l'opération « les Ouches de Sours » avec la SAEDEL**
- 3. Plan Local d'Urbanisme : avenant n°1 au marché public de service avec la société Ville Ouverte**
- 4. Transfert des résultats des budgets eau et assainissement à Chartres Métropole [point ajouté à l'ordre du jour du Conseil accepté à l'unanimité]**
- 5. Personnel communal : création d'un poste d'attaché principal au titre de l'avancement de grade**
- 6. Questions diverses**

M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2013 est adopté à l'unanimité*

**1. Bibliothèque de Sours : convention de partenariat avec le Conseil Général pour la gestion d'un service de lecture publique**

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque départementale d'Eure et Loir (BDEL), service du Conseil Général depuis 1986, a pour mission de développer et soutenir un réseau départemental des bibliothèques. L'objectif est que tous les Euréliens puissent accéder :

- physiquement, à moins de dix minutes de leur domicile, à un service de lecture publique,
- aux services de lecture publique dématérialisée par le biais du portail des médiathèques d'Eure et Loir

A cet effet, le partenariat suivant est proposé à chaque structure qui a en gestion une bibliothèque et repose sur des actions visant à :

- développer, aider et soutenir un réseau cohérent de médiathèques et bibliothèques-relais gérées par des structures municipales ou intercommunales,
- proposer un extranet professionnel et un portail internet donnant accès au catalogue des collections ainsi qu'à des ressources numériques en ligne, dans une logique de soutien à la constitution des collections.

Ce partenariat présenté sous forme de convention définit les engagements du Département et de la Commune au titre de l'action générale en faveur de la lecture publique et au titre de l'action particulière d'informatisation du réseau.

*Décision adoptée à l'unanimité*

**2. Compte rendu d'activités 2012 de l'opération « les Ouches de Sours » avec la SAEDEL**

Vu la Convention Publique d'Aménagement avec la SAEDEL en date du 29 avril 2004 prorogée par avenant n° 1 jusqu'au 29 avril 2014 et conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu d'activités de l'opération comportant notamment en annexe, la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2012, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, le plan de trésorerie prévisionnel et un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice. L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

*Décision : le Conseil prend acte dudit compte rendu*

**3. Plan Local d'Urbanisme : avenant n°1 au marché public de service avec Ville Ouverte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux diverses réunions de la Commission PLU, il a été constaté que le cahier des recommandations architecturales proposé en option dans le marché initial n'avait pas été retenu. Ce document étant un élément essentiel pour la réalisation du PLU de Sours, il est demandé d'approuver l'établissement de ce cahier des recommandations par voie d'avenant pour un coût supplémentaire de 3000 € hors taxes.

Le nouveau montant du marché avec Ville Ouverte est donc porté à 25 925 € HT.

Ce document serait utile pour préserver par exemple l'aspect extérieur de certains bâtiments de caractère.

*Décision adoptée à l'unanimité*

**4. Transfert des résultats des budgets eau et assainissement à Chartres Métropole**

Par délibérations en date du 4 avril 2013, le Conseil Municipal de Sours a :

- approuvé la clôture des budgets eau et assainissement ;
- accepté la mise à disposition des biens et équipements concernés à Chartres Métropole ;

- autorisé le transfert des résultats des services eau et assainissement à Chartres Métropole.  
Par courrier en date du 14 octobre 2013, Chartres Métropole informe la Commune que le versement des résultats de fonctionnement provenant des budgets eau et assainissement pourrait être diminué du montant correspondant aux restes à recouvrer figurant sur les comptes de gestion du 31/12/2012.

Les services eau et assainissement étant concernés par ces états de restes, il y a lieu de modifier les délibérations précitées.

Les transferts des résultats se décomposent ainsi :

#### EAU

- Excédent de fonctionnement :  $86\,795,02 - 6\,056,55 = 80\,738,47$  €
- Excédent d'investissement : 140 530,14 €

#### ASSAINISSEMENT

- Excédent de fonctionnement :  $25\,819,84 - 1\,280,00 = 24\,539,84$  €
- Excédent d'investissement : 58 980,05 €

### *Décision adoptée à l'unanimité*

#### **5. Personnel communal : création d'un poste d'attaché principal au titre de l'avancement de grade**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il précise que les tableaux d'avancements de grade présentés par la collectivité à la CAP siégeant au Centre de Gestion ont fait l'objet d'un examen attentif lors des réunions de mars et juin dernier. Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 27 juin 2013, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché territorial principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

### *Décision adoptée à l'unanimité*

#### **6. Questions diverses**

- Décision du Maire prise en vertu des délégations qui lui ont été confiées : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a confié à un avocat un dossier relatif à un contentieux avec un administré.
- Raccordement en eau d'un logement isolé : Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de raccorder en eau potable un administré dont la propriété est isolée. Ce dernier disposait auparavant d'un puits mais suite à un vandalisme, il ne fonctionne plus. Les travaux de raccordement depuis le réseau de Nogent le Phaye seront à la charge de Chartres Métropole et le raccordement du réseau à la propriété est à la charge de l'administré. Compte tenu de ses faibles revenus, il convient d'envisager l'intervention financière du CCAS.

- Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention avec Chartres Métropole pour les travaux d'adduction d'eau potable, il a été confirmé que la commune prendra en charge les poteaux d'incendie dont le remplacement est nécessaire.
- Construction d'un bâtiment pour l'élevage de poulets à Generville : une précision est apportée quant aux normes pour l'élevage de poulets (implantation à au moins 100 m des habitations des tiers. Ce dossier n'est pas soumis à déclaration compte tenu des effectifs (inférieur à 5000). Cet élevage relève Règlement Sanitaire Départemental).
- Travaux d'adduction d'eau potable à Sours : une réunion de coordination est prévue entre la SOGEA, Chartres Métropole et la Commune de Sours afin de programmer les travaux de remplacements de branchements en plomb sur la Commune.
- Cimetière : le Jardin du Souvenir est posé, il reste à installer les cavurnes.
- Plusieurs tranchées sont à reboucher sur la commune : place St Jean/rue du Gué et rue Pasteur. Un fossé est à curer rue de Chartres.
- Nouvel arrêt de bus rue de la Vallée Calandre : la vitre cassée de l'abribus n'est toujours pas remplacée, il faudrait relancer Chartres Métropole.
- Le bus est empêché de tourner correctement rue du Vivier/rue de la Vallée Calandre. Il faut signaler aux usagers se stationnant à cet endroit qu'ils gênent la circulation.
- Nouvelle ligne de bus : elle n'est pas fréquentée et c'est dommage. Il faut communiquer et informer la population.

Séance levée à 22h05